



Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250909-202530-DE

SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Jacques LASSALLE

Secrétaire de séance : Denis CHAUSSONNET

DELIB_2025/30_Finances

Vote de la liste de l'état de non valeur

Monsieur le Maire,

EXPLIQUE que chaque année le trésorier propose au conseil municipal d'annuler les dettes dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite. Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 25 août 2025.

PROPOSE l'admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2024 pour un montant de 219,60 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE STATUER sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernées pour l'année 2024,

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 219,60 euros,

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
D.CHAUSSONNET

Le Maire,
D.PHOENIX

